

Fiche de données de sécurité



LCB195 CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst

Fiche de données de sécurité du 1/25/2023, révision 2

1. Identification

Identificateur de produit SGH
Identification du mélange :
Dénomination commerciale : CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst
Autres moyens d'identification
Code commercial : LCB195
Usage recommandé et restrictions d'utilisation
Utilisation recommandée :
Usages industriels et professionnels (SU3 - SU22)
Catalyseur pour vernis
Identificateur du fournisseur initial
Fournisseur :
SIVAM Coatings S.p.A - Via Monviso, 10 - 20010 BAREGGIO (MI) - Tel. +39 02 90304.1
Importateur:
Quincaillerie Richelieu Ltée/Richelieu Hardware Ltd.
7900 Henri-Bourassa Blvd. W.
Montreal, Quebec, Canada, H4S 1V4
Tel :+1-800-361-6000
Emergency phone number for Canada: Canutec (613) 996-6666
Distributeur:
Quincaillerie Richelieu Ltée/Richelieu Hardware Ltd.
7900 Henri-Bourassa Blvd. W.
Montreal, Quebec, Canada, H4S 1V4
Tel :+1-800-361-6000
Emergency phone number for Canada: Canutec (613) 996-6666
Personne chargée de la fiche signalétique :
msds@sivam.it
Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence
SIVAM Coatings S.p.A - Tel. +39 02 90304.1 (Lundi - Vendredi 8.00 - 15.00)
Centre antipoison - Ospedale di Niguarda - Milano - Tel. +39 02 66101029 (24 h)

2. Identification des dangers

Classification du produit dangereux

- ⚠ Danger, Flam. Liq. 2, Liquide et vapeurs très inflammables.
- ⚠ Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.
- ⚠ Attention, Eye Irrit. 2A, Provoque une sévère irritation des yeux.
- ⚠ Danger, Resp. Sens. 1, Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- ⚠ Attention, Skin Sens. 1, Peut provoquer une allergie cutanée.
- ⚠ Attention, Carc. 2, Susceptible de provoquer le cancer.
- ⚠ Attention, Repr. 2, Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
- ⚠ Attention, STOT SE 3, Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- ⚠ Attention, STOT RE 2, Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- ⚠ Danger, Asp. Tox. 1, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Pictogrammes de danger:



Fiche de données de sécurité

LCB195 CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst

Danger

Mentions de danger:

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence:

- P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
- P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
- P240 Mise à la terre et liaison équipontielle du récipient et du matériel de réception.
- P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage/...] antidéflagrant.
- P242 Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.
- P243 Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P264 Se laver ... Soigneusement après manipulation.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P284 [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.
- P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
- P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/en cas de malaise.
- P314 Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.
- P321 Un traitement spécifique est urgent (voir ... Sur cette étiquette).
- P331 NE PAS faire vomir.
- P332+P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
- P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
- P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
- P342+P311 En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser... pour l'extinction.
- P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Fiche de données de sécurité

LCB195 CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Dispositions spéciales

Aucune

Autres dangers

Aucun

Ingrédient(s) ayant une toxicité aiguë inconnue

Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Substances

N.A.

Mélanges

Composants dangereux au sens du règlement SIMDUT 2015 et classification connexes:

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classification
>= 10% - < 30%	Ethyl acetate	Numéro : 607-022-00-5 Index : CAS : 141-78-6 EC : 205-500-4 REACH N° : 01-2119475103-46	<ul style="list-style-type: none"> ⚠ B.6/2 Flam. Liq. 2 H225 ⚠ A.3/2A Eye Irrit. 2A H319 ⚠ A.8/3 STOT SE 3 H336
>= 10% - < 30%	Toluene	Numéro : 601-021-00-3 Index : CAS : 108-88-3 EC : 203-625-9 REACH N° : 01-2119471310-51	<ul style="list-style-type: none"> ⚠ B.6/2 Flam. Liq. 2 H225 ⚠ A.7/2 Repr. 2 H361 ⚠ A.10/1 Asp. Tox. 1 H304 ⚠ A.9/2 STOT RE 2 H373 ⚠ A.2/2 Skin Irrit. 2 H315 ⚠ A.8/3 STOT SE 3 H336
>= 10% - < 30%	n-butyl acetate	Numéro : 607-025-00-1 Index : CAS : 123-86-4 EC : 204-658-1 REACH N° : 01-2119485493-29	<ul style="list-style-type: none"> ⚠ B.6/3 Flam. Liq. 3 H226 ⚠ A.8/3 STOT SE 3 H336
>= 10% - < 30%	Aromatic polyisocyanate CAS 9017-01-0	CAS : 9017-01-0 EC : 618-500-8	<ul style="list-style-type: none"> ⚠ A.3/2A Eye Irrit. 2A H319 ⚠ A.4.2/1 Skin Sens. 1 H317
>= 7% - < 13%	Butanone; Methyl ethyl ketone	Numéro : 606-002-00-3 Index : CAS : 78-93-3 EC : 201-159-0 REACH N° : 01-2119457290-43	<ul style="list-style-type: none"> ⚠ B.6/2 Flam. Liq. 2 H225 ⚠ A.3/2A Eye Irrit. 2A H319 ⚠ A.8/3 STOT SE 3 H336
>=5% - < 10%	HDI oligomers, isocyanurate	CAS : 28182-81-2 EC : 931-274-8 REACH N° : 01-	<ul style="list-style-type: none"> ⚠ A.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332 ⚠ A.4.2/1 Skin Sens. 1 H317 ⚠ A.8/3 STOT SE 3 H335

Fiche de données de sécurité

LCB195 CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst

			2119485796 -17	
>= 0.1% - < 1%	m-tolyldiene diisocyanate	Numéro Index : CAS : EC : REACH N° :	615-006-00-4 26471-62-5 247-722-4 01- 2119454791 -34	◆ A.6/2 Carc. 2 H351 ◆ A.8/3 STOT SE 3 H335 ◆ A.2/2 Skin Irrit. 2 H315 ◆ A.4.1/1 Resp. Sens. 1 H334 CAN-HAE/C3 Aquatic Chronic 3 H412 ◆ A.1/1/Inhal Acute Tox. 1 H330 Limites de concentration spécifiques: C >= 0,1%: Resp. Sens. 1 H334

La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel.

La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel.

4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant une durée suffisante et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

Symptômes/effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Aucun

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche signalétique).

Traitement :

Aucun

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés et inappropriés

Moyens d'extinction appropriés :

En cas d'incendie: Utiliser... pour l'extinction.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés :

Aucun en particulier.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

Produits de combustion dangereux :

Aucun

Propriétés explosives : N.D. in volume

Propriétés comburantes : N.D.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Fiche de données de sécurité

LCB195 CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Éliminer toute source d'ignition.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Laver à l'eau abondante.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Manipuler ou ouvrir la boîte avec la plus grande prudence.

Dans les locaux habités ne pas utiliser sur de grandes surfaces.

Ne pas utiliser de contenants vides avant de les avoir nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les contenants ne contiennent pas de matériaux résiduels incompatibles.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Recommandations générales sur l'hygiène du travail:

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conserver dans des locaux toujours bien aérés.

Conserver à distance de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.

Éviter l'accumulation de charge électrostatique.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles :

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux :

Frais et bien aérés.

Installation électrique de secours.

Température de stockage :

Conserver à température ambiante.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Ethyl acetate - CAS : 141-78-6

ACGIH - TWA(8 h): 400 ppm - Remarques: URT and eye irr

UE - TWA(8 h): 734 mg/m³, 200 ppm - STEL: 1468 mg/m³, 400 ppm

Toluene - CAS : 108-88-3

UE - TWA(8 h): 192 mg/m³, 50 ppm - STEL: 384 mg/m³, 100 ppm - Remarques: Skin

ACGIH - TWA(8 h): 20 ppm - Remarques: OTO; A4; BEI - CNS, visual & hearing impair;

female repro system eff; pregnancy loss

n-butyl acetate - CAS : 123-86-4

ACGIH - TWA(8 h): 50 ppm - STEL: 150 ppm - Remarques: Eye and URT irr

UE - TWA(8 h): 241 mg/m³, 50 ppm - STEL: 723 mg/m³, 150 ppm

Butanone; Methyl ethyl ketone - CAS : 78-93-3

UE - TWA(8 h): 600 mg/m³, 200 ppm - STEL: 900 mg/m³, 300 ppm

ACGIH - TWA(8 h): 200 ppm - STEL: 300 ppm - Remarques: BEI - URT irr, CNS and

PNS impair

Fiche de données de sécurité

LCB195 CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst

HDI oligomers, isocyanurate - CAS : 28182-81-2

UE - STEL: 1 mg/m³

m-tolylidene diisocyanate - CAS : 26471-62-5

ACGIH - TWA: 0.036 mg/m³, 0.005 ppm - STEL: 0.14 mg/m³, 0.02 ppm

Valeurs limites d'exposition DNEL

Ethyl acetate - CAS : 141-78-6

Travailleur industriel: 1468 03 - Travailleur professionnel: 1468 03 - Consommateur: 734 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 1468 03 - Travailleur professionnel: 1468 03 - Consommateur: 734 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur industriel: 63 mg/kg - Travailleur professionnel: 63 mg/kg - Consommateur: 37 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 734 03 - Travailleur professionnel: 734 03 - Consommateur: 367 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 734 03 - Travailleur professionnel: 734 03 - Consommateur: 367 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Consommateur: 4.5 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Toluene - CAS : 108-88-3

Travailleur industriel: 384 mg/kg - Travailleur professionnel: 384 mg/kg - Consommateur: 226 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 192 03 - Travailleur professionnel: 192 03 - Consommateur: 56.5 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 8.13 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

n-butyl acetate - CAS : 123-86-4

Travailleur industriel: 300 03 - Travailleur professionnel: 300 03 - Consommateur: 35.7 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 300 03 - Travailleur professionnel: 300 03 - Consommateur: 35.7 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Travailleur industriel: 11 mg/kg - Travailleur professionnel: 11 mg/kg - Consommateur: 6 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 2 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Aromatic polyisocyanate CAS 9017-01-0 - CAS : 9017-01-0

Travailleur industriel: 0.345 03 - Travailleur professionnel: 0.345 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Butanone; Methyl ethyl ketone - CAS : 78-93-3

Travailleur industriel: 1161 mg/kg - Travailleur professionnel: 1161 mg/kg -

Consommateur: 412 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 600 03 - Travailleur professionnel: 600 03 - Consommateur: 106 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 31 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

HDI oligomers, isocyanurate - CAS : 28182-81-2

Travailleur industriel: 0.5 03 - Travailleur professionnel: 0.5 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Travailleur industriel: 1 03 - Travailleur professionnel: 1 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

m-tolylidene diisocyanate - CAS : 26471-62-5

Travailleur industriel: 0.14 03 - Travailleur professionnel: 0.14 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 0.14 03 - Travailleur professionnel: 0.14 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur industriel: 0.035 03 - Travailleur professionnel: 0.035 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 0.035 03 - Travailleur professionnel: 0.035 03 - Exposition:

Fiche de données de sécurité

LCB195 CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst

Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Valeurs limites d'exposition PNEC

Ethyl acetate - CAS : 141-78-6

Cible: Eau douce - valeur: 0.24 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.024 mg/l

Cible: Intermittente des émissions - valeur: 1.65 mg/l

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 650 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 1.15 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.115 mg/kg

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.148 mg/kg

Cible: Chaîne alimentaire - valeur: 200 mg/kg

Toluene - CAS : 108-88-3

Cible: Eau douce - valeur: 0.074 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.0074 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 1.78 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.178 mg/kg

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 0.84 mg/l

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.313 mg/kg

n-butyl acetate - CAS : 123-86-4

Cible: Eau douce - valeur: 0.18 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.018 mg/l

Cible: Intermittente des émissions - valeur: 0.36 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.98 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.098 mg/kg

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 35.6 mg/l

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.09 mg/kg

Aromatic polyisocyanate CAS 9017-01-0 - CAS : 9017-01-0

Cible: Eau douce - valeur: 0.1 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.01 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 3302 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 330 mg/kg

Cible: Intermittente des émissions - valeur: 0.1 mg/l

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 0.1 mg/l

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 658 mg/kg

Butanone; Methyl ethyl ketone - CAS : 78-93-3

Cible: Eau douce - valeur: 55.8 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 55.8 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 284.7 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 284.7 mg/kg

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 709 mg/l

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 22.5 mg/kg

Cible: Chaîne alimentaire - valeur: 1000 mg/kg

HDI oligomers, isocyanurate - CAS : 28182-81-2

Cible: Eau douce - valeur: 0.127 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.0127 mg/l

Cible: Intermittente des émissions - valeur: 1.27 mg/l

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 38.3 mg/l

m-tolylidene diisocyanate - CAS : 26471-62-5

Cible: Eau douce - valeur: 0.0125 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.00125 mg/l

Cible: Intermittente des émissions - valeur: 0.125 mg/l

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 1 mg/l

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 1 mg/kg

Indicateurs Biologiques d'Exposition

Toluene - CAS : 108-88-3

valeur: 0.02 mg/L - modérée: BLOOD - Indicateur biologique: Toluène dans le sang -

Période d'échantillonnage: Fin du tour; fin de la semaine de travail

Fiche de données de sécurité

LCB195 CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst

Contrôles d'ingénierie appropriés

Aucun

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux :

Lunettes avec protection latérale

Protection de la peau :

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains :

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire :

Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.

Risques thermiques :

Aucun

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect et couleur : Liquide, transparent

Odeur : typique

Seuil d'odeur : N.D.

pH: Pas important

Point de fusion/congélation : N.D. °C

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : > 77 °C

Point éclair : < 0 °C

Vitesse d'évaporation : N.D.

Inflammation solides/gaz : N.A.

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : 11.5% - 2.1% Vol. (Ethyl acetate)

Pression de vapeur : N.D. (20 °C)

Densité des vapeurs: > 1

Densité relative : 0.940 - 0.960

Hydrosolubilité: partiel, reagit

Solubilité dans l'huile : partiel

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : N.D.

Température d'auto-allumage : > 300 °C

Température de décomposition : N.D. °C

Viscosité : N.D.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Peut provoquer des réactions dangereuses (voir les paragraphes suivants).

Stabilité chimique

Peut provoquer des réactions dangereuses (voir les paragraphes suivants).

Risque de réactions dangereuses

Peut générer des gaz inflammables au contact de métaux élémentaires (alcalis et terres alcalines, alliages en poudre ou vapeurs) de réducteurs forts.

Peut générer des gaz toxiques au contact d'acides minéraux oxydants, d'agents d'oxydation forts.

Peut s'enflammer au contact d'acides minéraux oxydants, d'agents d'oxydation forts.

Conditions à éviter

Eviter l'accumulation des charges électrostatiques.

Matériaux incompatibles

Eviter le contact avec des matières comburantes : le produit pourrait s'enflammer.

Produits de décomposition dangereux

Aucun.

11. Données toxicologiques

LCB195/2

Page n° 8 de 15

Fiche de données de sécurité

LCB195 CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst

Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques concernant le produit :

CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst

a) toxicité aiguë

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

b) corrosion cutanée/irritation cutanée

Le produit est classé: Skin Irrit. 2 H315

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le produit est classé: Eye Irrit. 2A H319

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Le produit est classé: Resp. Sens. 1 H334; Skin Sens. 1 H317

e) mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit

f) cancérogénicité

Le produit est classé: Carc. 2 H351

g) toxicité pour la reproduction

Le produit est classé: Repr. 2 H361

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Le produit est classé: STOT SE 3 H336

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Le produit est classé: STOT RE 2 H373

j) danger par aspiration

Le produit est classé: Asp. Tox. 1 H304

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Ethyl acetate - CAS : 141-78-6

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Rat = 4934 mg/kg - Source: OCSE 401

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 20000 mg/kg

Toluene - CAS : 108-88-3

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Rat = 5000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 25.7 mg/l - Durée: 4 h - Source: OECD 403

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 500 mg/kg - Source: OECD

404 - Remarques: 24h

n-butyl acetate - CAS : 123-86-4

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Rat = 10760 mg/kg - Source: OECD 423

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 21 mg/l - Durée: 4 h - Source: OECD 403

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 14000 mg/kg - Source: OECD 402

Aromatic polyisocyanate CAS 9017-01-0 - CAS : 9017-01-0

a) toxicité aiguë:

Test: LC50 - Voie: Inhalation de poussières - Espèces: Rat > 1.839 mg/l - Durée: 4 h

Butanone; Methyl ethyl ketone - CAS : 78-93-3

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Rat > 2054 mg/kg - Source: OECD 423

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg - Source: OECD 402

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 23.5 mg/l - Durée: 8 h

HDI oligomers, isocyanurate - CAS : 28182-81-2

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Rat > 2500 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation de brouillard - Espèces: Rat = 1.5 mg/l - Durée: 4 h -

Source: OECD 403

m-tolyldiene diisocyanate - CAS : 26471-62-5

Fiche de données de sécurité

LCB195 CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Rat = 4130 mg/kg - Source: OECD 401

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 9400 mg/kg - Source: OECD 402

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 0.47 mg/l - Durée: 1 h - Source: OECD 403

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 0.107 mg/l - Durée: 4 h - Source: OECD 403

Substance(s) énumérée(s) dans le rapport du NTP sur les agents cancérogènes :
m-tolylidene diisocyanate.

Substance(s) énumérée(s) dans les Monographies CIRC :

Toluene - Groupe 3

m-tolylidene diisocyanate - Groupe 2B.

Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) OSHA :

Aucune.

Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) NIOSH :

Aucune.

12. Données écologiques

Écotoxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans l'environnement.

CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Pas de donnée disponible pour le produit

Ethyl acetate - CAS : 141-78-6

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Algues > 100 mg/l - Durée h: 72

Point final: EC50 - Espèces: Daphnia = 165 mg/l - Durée h: 48

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 230 mg/l - Durée h: 96

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Daphnia = 2.4 mg/l - Remarques: 21d

Toluene - CAS : 108-88-3

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 12.5 mg/l - Durée h: 72

Point final: EC50 - Espèces: Daphnia = 3.78 mg/l - Durée h: 48

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 5.5 mg/l - Durée h: 96

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 10 mg/l - Durée h: 72

Point final: NOEC - Espèces: Daphnia = 0.74 mg/l - Remarques: 7d

Point final: NOEC - Espèces: Poissons = 1.39 mg/l - Remarques: 40d

n-butyl acetate - CAS : 123-86-4

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 18 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: OECD 203

Point final: EC50 - Espèces: Daphnia = 44 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 674 mg/l - Durée h: 72

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 200 mg/l - Durée h: 72

Butanone; Methyl ethyl ketone - CAS : 78-93-3

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnia = 308 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 2029 mg/l - Durée h: 96

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 2993 mg/l - Durée h: 96

m-tolylidene diisocyanate - CAS : 26471-62-5

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 133 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: OECD 203

Point final: EC50 - Espèces: Daphnia = 12.5 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: OECD 202

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Daphnia = 1.1 mg/l - Durée h: 504 - Remarques: OECD 211

Fiche de données de sécurité

LCB195 CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst

Persistence et dégradation

Ethyl acetate - CAS : 141-78-6

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Durée h: 28D - %: 70

Toluene - CAS : 108-88-3

Biodégradabilité: Rapidement dégradable

n-butyl acetate - CAS : 123-86-4

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Durée h: 28D - %: 83

Butanone; Methyl ethyl ketone - CAS : 78-93-3

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Durée h: 28D - %: 98 - Remarques: OECD 301D

HDI oligomers, isocyanurate - CAS : 28182-81-2

Biodégradabilité: Pas rapidement dégradable - Durée h: 28D - %: 1

m-tolyldiene diisocyanate - CAS : 26471-62-5

Biodégradabilité: Pas rapidement dégradable - Test: Demande biochimique en oxygène - Durée h: 28D - %: 0 - Remarques: OECD 302C

Potentiel de bioaccumulation

N.A.

Mobilité dans le sol

N.A.

Autres effets nocifs

Aucun

13. Données sur l'élimination

Manipulation sécuritaire et méthodes d'élimination

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

14. Informations relatives au transport



Numéro ONU

Numéro TDG: UN1263

ADR-UN Number: 1263

DOT number: UN1263

IATA-UN Number: 1263

IMDG-UN Number: 1263

Désignation officielle de transport de l'ONU

TDG-Nom de transport: PAINT

ADR-Shipping Name: PAINT

DOT-Shipping Name: Paint including paint, lacquer, enamel, stain, shellac solutions, varnish, polish, liquid filler and liquid lacquer base or Paint related material including paint thinning, drying, removing, or reducing compound

IATA-Shipping Name: PAINT

IMDG-Shipping Name: PAINT

Classe de danger relative au transport

TDG Classe: 3

ADR-Class: 3

DOT Hazard Class: 3

ADR - Numéro d'identification du danger :33

IATA-Class: 3

IATA-Label: 3

IMDG-Class: 3

Fiche de données de sécurité

LCB195 CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst

Groupe d'emballage

TDG Groupe d'emballage:	II
ADR-Packing Group:	II
DOT Packing group:	II
IATA-Packing group:	II
IMDG-Packing group:	II

Dangers environnementaux

ADR - Polluant environnemental :	Non
IMDG-Marine pollutant:	no

Transport en vrac (conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC)
N.A.

Précautions spéciales concernant le transport ou le déplacement

Ferroviaire (RID) :	3
TDG Dispositions spéciales:	59,142
DOT Special provisions:	149, 367, 383, B52, B131, IB2, T4, TP1, TP8, TP28
ADR-Subsidiary hazards:	-
ADR - S.P. :	163 367 640D 650
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels):	2 (D/E)
IATA-Passenger Aircraft:	353
IATA-Subsidiary hazards:	-
IATA-Cargo Aircraft:	364
IATA-S.P.:	A3 A72 A192
IATA-ERG:	3L
IMDG-EmS:	F-E , S-E
IMDG-Subsidiary hazards:	-
IMDG-Stowage and handling:	Category A
IMDG-Segregation:	-

15. Informations sur la réglementation

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit en question

Cette Fiche de données de sécurité a été préparée conformément au règlement Hazardous Products Regulations (HPR) - WHMIS 2015.

INRP - Inventaire National des Rejets de Polluants

Substances énumérées dans le NPRI:

Ethyl acetate est énuméré dans le NPRI Partie 5

Toluene est énuméré dans le NPRI Partie 5

n-butyl acetate est énuméré dans le NPRI Partie 5

Butanone; Methyl ethyl ketone est énuméré dans le NPRI Partie 5

m-tolyldene diisocyanate est énuméré dans le NPRI Partie 5.

Inventaire DSL - Liste des Substances Domestiques

Tous les composants sont énumérés dans le DSL..

Inventaire NDSL - Liste des Substances Non Domestiques

Aucune substance énumérée

Inventaire TSCA

Tous les composants sont énumérés dans l'inventaire TSCA.

Substances énumérées dans le TSCA:

Ethyl acetate est énuméré dans le TSCA Section 8b

Toluene est énuméré dans le TSCA Section 8b, Section 8d HSDR, Section 8a - CAIR

n-butyl acetate est énuméré dans le TSCA Section 8b

Aromatic polyisocyanate CAS 9017-01-0 est énuméré dans le TSCA Section 12b, Section 8b

Butanone; Methyl ethyl ketone est énuméré dans le TSCA Section 8b, Section 8d HSDR

HDI oligomers, isocyanurate est énuméré dans le TSCA Section 8b

m-tolyldene diisocyanate est énuméré dans le TSCA Section 12b, Section 8b, Section 8d HSDR, Section 8a - CAIR.

États-Unis - Réglementations fédérales

Fiche de données de sécurité

LCB195 CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst

- SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act
Section 302 - Substances extrêmement dangereuses : Aucune substance énumérée.
Section 304 - Substances dangereuses : Ethyl acetate, Toluene, n-butyl acetate, Butanone; Methyl ethyl ketone, m-tolylidene diisocyanate.
Section 313 - Liste des produits chimiques toxiques : Toluene, m-tolylidene diisocyanate.
- CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act
Substances énumérées dans le CERCLA : Ethyl acetate - Quantité à déclarer : 5000 livres
Toluene - Quantité à déclarer : 1000 livres
n-butyl acetate - Quantité à déclarer : 5000 livres
Butanone; Methyl ethyl ketone - Quantité à déclarer : 5000 livres
m-tolylidene diisocyanate - Quantité à déclarer : 100 livres.
Quantité à déclarer pour le mélange : 4651.162791 livres.
- CAA - Clean Air Act
Substances énumérées dans le CAA :
Ethyl acetate est énuméré dans le CAA Section 111
Toluene est énuméré dans le CAA Section 111, Section 112(b) - HAP, Section 112(b) - HON
n-butyl acetate est énuméré dans le CAA Section 111
Butanone; Methyl ethyl ketone est énuméré dans le CAA Section 111, Section 112(b) - HON
m-tolylidene diisocyanate est énuméré dans le CAA Section 111, Section 112(b) - HON, Section 112(r).
- CWA - Clean Water Act
Substances énumérées dans le CWA :
Ethyl acetate est énuméré dans le CWA Section 304
Toluene est énuméré dans le CWA Section 304, Section 307, Section 311,
n-butyl acetate est énuméré dans le CWA Section 304, Section 311.
- États-Unis - Réglementations spécifiques des états :
- California Proposition 65
Substances énumérées dans California Proposition 65 :
Toluene - Classé toxique pour la reproduction
m-tolylidene diisocyanate - Classé cancérigène.
- Massachusetts Right to know
Substances énumérées dans Massachusetts Right to know :
Ethyl acetate
Toluene
n-butyl acetate
Butanone; Methyl ethyl ketone
m-tolylidene diisocyanate.
- New Jersey Right to know
Substances énumérées dans New Jersey Right to know :
Ethyl acetate
Toluene
n-butyl acetate
Butanone; Methyl ethyl ketone
m-tolylidene diisocyanate.
- Pennsylvania Right to know
Substances énumérées dans Pennsylvania Right to know :
Ethyl acetate
Toluene
n-butyl acetate
Butanone; Methyl ethyl ketone
m-tolylidene diisocyanate.

Composés Organiques Volatils - COV = 75.25 %
Composés Organiques Volatils - COV = 722.40 g/l

LCB195/2

Page n° 13 de 15

Fiche de données de sécurité

LCB195 CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst

Substances volatiles CMR = 0.00 %

Carbone organique - C = 0.52

16. Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3 :

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H330 Mortel par inhalation.

Fiche de données de sécurité du 1/25/2023, révision 2

Sections modifiées de la révision précédente :

- 2. Identification des dangers
- 3. Composition/information sur les ingrédients
- 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel
- 7. Manutention et stockage
- 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle
- 9. Propriétés physiques et chimiques
- 10. Stabilité et réactivité
- 11. Données toxicologiques
- 12. Données écologiques
- 14. Informations relatives au transport
- 15. Informations sur la réglementation

Avertissement légal:

Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Les informations se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas une garantie de qualité spécifique. Les informations concernent un

Cette fiche signalétique annule et remplace toute édition antérieure.

- ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
- ETA: Estimation de la toxicité aiguë, ETA
- ETAmélange: Estimation de la toxicité aiguë du mélange, ETA
- CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
- CLP: Classification, Étiquetage, Emballage.
- DNEL: Niveau dérivé sans effet.
- EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
- GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
- HMIS: Hazardous Materials Identification System

Fiche de données de sécurité

LCB195 CATALIZZATORE non ingiallente- non-yellowing catalyst

IARC:	International Agency for Research on Cancer
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
NFPA:	National Fire Protection Association
NIOSH:	National Institute for Occupational Safety and Health
NTP:	National Toxicology Program
OSHA:	Occupational Safety and Health Administration
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps